



Conférence Permanente de l'Audiovisuel Méditerranéen
المؤتمر الدائم للوسائل السمعية و البصرية في حوض البحر الابيض المتوسط
Permanent Conference of Mediterranean Audiovisual Operators

Résolution finale adressée aux chefs d'Etat et de gouvernement euro-méditerranéens.

Le Caire (Egypte) - 19 avril 2009

Nous, membres de la Conférence permanente de l'audiovisuel méditerranéen (COPEAM), qui regroupe la grande majorité des professionnels de l'audiovisuel méditerranéen ainsi que des experts et d'éminentes personnalités du monde des médias et de la culture, partageons l'ambition de conforter et approfondir les échanges entre les Etats et les peuples du bassin méditerranéen.

Nous soutenons la détermination des chefs d'Etat et de gouvernement à porter les aspirations des peuples qui ont la Méditerranée en partage, berceau de notre Histoire et de nos civilisations millénaires.

Depuis sa création, la COPEAM a contribué à faire de l'audiovisuel méditerranéen un puissant vecteur de promotion des savoirs, d'incitation aux débats d'idées, de partage de créations, de circulation des oeuvres de l'esprit, ainsi qu'un instrument de lutte contre l'ostracisme, le repli sur soi, la xénophobie et toutes les formes d'intégrisme.

Dans cette perspective, les membres de la COPEAM, réunis au Caire du 16 au 19 avril 2009, à l'occasion de notre conférence annuelle, ont adopté 10 grandes orientations - qui sont autant de projets - qui participeront de la construction d'une Union pour la Méditerranée qui s'inscrivent dans les conclusions des Etats généraux culturels méditerranéens de Marseille du 4 et 5 novembre 2008.

Nous formons le vœu que notre résolution permettra d'initier ou concrétiser des coopérations inédites et emblématiques dans les domaines de la Télévision, de la Radio et de l'Internet, et de bénéficier de financements dédiés favorisant les échanges technologiques et savoir-faire professionnels.

Un tel soutien politique conférerait à l'audiovisuel méditerranéen davantage de légitimité, de dynamisme et de rayonnement pour porter les valeurs et les convictions humanistes qui nous unissent auprès des plus larges publics.

Structurer le Paysage Audiovisuel Méditerranéen

A l'heure de la révolution numérique, de nouvelles perspectives de communication et de consommation des médias apparaissent, entraînant une profonde mutation du paysage audiovisuel méditerranéen. La COPEAM entend accompagner ces mutations par :

1. La création d'une Université Audiovisuelle de la Méditerranée

La construction de l'Union pour la Méditerranée représente une opportunité unique pour positionner la COPEAM comme un acteur majeur de la formation et inscrire son action dans le volet « Education », en consolidant les dispositifs de formation existants et en nouant des partenariats ciblés avec des structures d'enseignement de la région orientées vers l'audiovisuel. L'objectif est de recenser les équipes et les espaces de recherche, de formation professionnelle et universitaire qui travaillent dans le champ audiovisuel, de susciter des rencontres, des échanges d'expériences, de diffuser les objets de recherche pour constituer une véritable « l'Université Audiovisuelle de la Méditerranée ». Cette université serait un label d'excellence de formation et de recherche à vocation multilatérale.

2. Appui au transfert de compétences et renforcement d'une politique de formation et de dialogue entre les professionnels de la région.

Le transfert de compétences, entre les professionnels de l'audiovisuel du Nord et du Sud de la Méditerranée, ainsi que leur formation, constituent une des bases du succès de la construction d'un espace de dialogue interculturel et interprofessionnel. Forte de son expérience dans ce domaine (Université de la COPEAM, blog des femmes), la COPEAM renforcera le développement de tels projets, et accompagnera les nouvelles initiatives, notamment celles faisant appel aux nouveaux médias qui représentent un outil majeur de modernisation des organismes de télévision et de radio ainsi qu'un espace favorisant la construction du dialogue et des échanges.

3. Favoriser la mise en place d'un cadre juridique partagé

La COPEAM souhaite favoriser la mise en place de règles juridiques partagées dans le domaine de la diffusion, de la production et de la protection des programmes audiovisuels et radiophoniques ; ainsi que le développement d'un cadre harmonisé de régulation par la mise en oeuvre des textes adoptés par la RIRM (Réseau des instances de régulation méditerranéennes) en novembre 2008.

4. La création d'un Observatoire méditerranéen des médias

Il existe un déficit de statistique important dans l'espace méditerranéen. Toute politique commune ne pourra se construire que si celui-ci est comblé. Tel est l'objectif que doit se donner l'Observatoire méditerranéen des médias : mieux connaître la réalité du paysage audiovisuel méditerranéen pour renforcer la cohérence, le dynamisme et la prospérité. En liaison notamment avec des organismes déjà responsables de la collecte des statistiques, l'Observatoire rassemblera et diffusera largement des bases de données utiles et nécessaires à la compréhension des systèmes audiovisuels régionaux. Parallèlement, il se dotera d'un dispositif permanent de suivi du marché et des acteurs.

Développer et promouvoir la production euro-méditerranéenne

L'enjeu est de faire émerger des partenariats de production qui sont trop rares encore voire inexistantes. A l'instar du cinéma, qui nourrit la même ambition, les diffuseurs, auteurs, réalisateurs et producteurs doivent s'engager et oeuvrer à la concrétisation de projets de coproduction pour la radio et la télévision. Dans cette perspective, la COPEAM propose :

5. L'élaboration d'un accord-cadre visant à multiplier les projets de coproduction multilatérale

Nombres d'obstacles juridiques, en particulier dans le domaine de la propriété intellectuelle, freinent encore la production et la diffusion des œuvres. Les membres de la COPEAM souhaitent développer un outil juridique commun qui leur permettra de surmonter ces obstacles. Des accords cadre devront être élaborés, offrant des modèles, des cadres de référence juridique et économique permettant d'établir les bases de la production audiovisuelle dans le bassin méditerranéen. Ces conventions favoriseront tous les genres : documentaires, fictions, films d'animation, magazines, reportages et nouveaux formats d'écriture. Cet ensemble de règles en matière de propriété intellectuelle doit offrir à l'audiovisuel méditerranéen une stabilité qui constitue une des conditions préalables à son développement.

6. Soutenir la production en développant les coproductions multilatérales. Création d'un outil professionnel d'aide à la production

La COPEAM soutient la production audiovisuelle en coordonnant la mise en oeuvre de coproductions multilatérales. Elle s'attache à identifier des projets d'intérêt commun, du documentaire à la fiction, du magazine au reportage, jusqu'à la création d'un groupe d'étude de nouveaux formats. Pour soutenir la production et développer les coproductions bilatérales ou multilatérales, il est nécessaire de créer un fonds de soutien au financement de production méditerranéenne. Initié et amorcé par la COPEAM, le fonds de soutien méditerranéen serait abondé par des concours privés et publics - nationaux et européens - et soutenu pas les grands diffuseurs méditerranéens sous forme de pré-achats, acquisitions, coproduction...

7. L'adoption d'une politique tarifaire favorisant l'accès aux archives méditerranéennes

La COPEAM, à partir d'une analyse exhaustive et fine des pratiques tarifaires existantes, proposera une grille homogène et opposable garantissant à tous ses membres, aux acteurs audiovisuels et à ses partenaires un accès facilité aux archives et une juste rémunération des détenteurs de fonds et leurs ayant-droits.

Favoriser la circulation des contenus

Attentive aux exigences d'édition et de programmation des radio-diffuseurs, la COPEAM identifiera et soutiendra les projets d'intérêt commun révélant toutes les richesses et les potentialités de la Méditerranée.

8. La création d'une chaîne de télévision méditerranéenne : Terramed

Aujourd'hui, TERRAMED constitue les prémisses d'une véritable chaîne de télévision multiculturelle et multilingue diffusée par satellite. Cette chaîne de télévision que la COPEAM appelle de ses vœux, devra produire, exploiter et valoriser les émissions et les reportages à "vocation méditerranéenne et culturelle" dans un esprit de service public. Véritable chaîne de la Méditerranée, elle doit devenir à terme, un média global porté et complété par internet. Une même ambition doit être portée dans le domaine de la radio.

9. Le renforcement des échanges d'information avec le développement des projets EuroMed News et ERN-Med

EUROMED NEWS vise à produire et échanger, de manière progressive et systématique, des flux d'information, de magazines et de documentaires à caractère régional. ERN-MED, pour sa part,

entend promouvoir des échanges de sujets d'actualité méditerranéenne. Ce dispositif, inédit, est réalisé avec le concours des partenaires privilégiés de la COPEAM : l'UER-EBU et l'ASBU. L'émergence d'un véritable audiovisuel méditerranéen passe par un renforcement des dispositifs d'échange et de partage des informations de toute nature, en particulier dans le domaine de l'image et du son.

10. La réalisation d'un un portail consacré aux "mémoires audiovisuelles méditerranéennes" : Med Mem

Med Mem sera, demain, un portail Internet, unique au monde, proposant à tous les publics de l'Internet les mémoires audiovisuelles de la région euro-méditerranéenne. En trois langues et gratuitement, il réunit déjà 18 partenaires actifs et associés dont 10 radiodiffuseurs. Ce projet doit s'ouvrir, à terme, à l'ensemble des acteurs méditerranéens. Il a pour objectif, dans le domaine des images et des sons, de construire une histoire et une mémoire commune et partagée, et d'offrir aux jeunes générations notamment, les outils de compréhension historique de notre monde méditerranéen contemporain.